

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 13/164/2008 – ÉFAI

10 novembre 2008

Action complémentaire sur l'AU 130/08 (MDE 13/069/2008, 16 mai 2008) et sa mise à jour (MDE 13/131/2008, 2 septembre 2008) – Prisonnier d'opinion / Préoccupations pour la santé

IRAN

Emadeddin Baghi (h), 46 ans, défenseur des droits humains

---

Le journaliste et défenseur des droits humains Emadeddin Baghi a été libéré le 5 octobre 2008, trois jours avant la fin de sa peine d'un an d'emprisonnement. Une permission lui avait été accordée le 15 septembre pour raisons médicales, afin qu'il puisse se faire soigner pour un problème dorsal. À la demande de son médecin, sa permission a été prolongée jusqu'au 5 octobre, date à laquelle il a appris qu'il ne retournerait pas en prison.

Le jour de sa libération, Emadeddin Baghi devait comparaître devant la cour d'appel de Téhéran, qui était chargée de réexaminer une condamnation à trois ans d'emprisonnement prononcée contre lui en juillet 2007. Cette audience a été ajournée lorsqu'il a présenté un certificat médical indiquant qu'il souffrait d'une hernie discale et de douleurs liées à une sciatique dans sa jambe droite entraînant l'irritation du nerf principal de celle-ci, et qu'il ne pouvait donc pas se tenir assis.

Le 31 juillet 2007, Emadeddin Baghi a été condamné à trois ans d'emprisonnement par la sixième chambre du tribunal révolutionnaire pour « *activités nuisant à la sécurité nationale* » et « *publicité en faveur des opposants au régime* ». Ces accusations faisaient suite à des interviews qu'il avait accordées aux médias et à des lettres qu'il avait adressées aux autorités en tant que président de l'Association pour la défense des droits des prisonniers, une organisation non gouvernementale (ONG). Il avait critiqué les peines de mort prononcées à l'issue de procès inéquitables contre plusieurs Arabes d'Iran accusés d'avoir participé à des attentats à l'explosif à Ahvaz (province du Khuzestan) entre juin et octobre 2005. Le 29 avril 2008, la 44<sup>e</sup> branche de la Cour d'appel l'a acquitté de ces chefs d'accusation. Cependant, le ministère public a fait appel de cet acquittement peu de temps après et son dossier a été renvoyé devant les tribunaux. Malgré cela, Emadeddin Baghi doit aujourd'hui répondre de nouvelles accusations pour avoir critiqué le traitement infligé par les autorités pénitentiaires à Sayed Ali Akbar Mousavi Khoini, un défenseur des droits humains, en 2006.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Iran, la législation impose des restrictions sévères à la liberté d'expression et d'association, et les défenseurs des droits humains sont souvent harcelés, emprisonnés et torturés. Pourtant, la Constitution iranienne protège en principe la liberté d'expression et de croyance : l'article 23 dispose qu'« *il est interdit d'enquêter sur les croyances des individus* » et que « *nul ne peut être importuné ou réprimandé uniquement sur la base de ses convictions* », et l'article 24 garantit la liberté d'expression dans la presse et les publications. Cependant, dans la pratique, les personnes qui exercent ce droit risquent d'être arrêtées et emprisonnées, bien que l'Iran soit partie à différents traités internationaux relatifs aux droits humains qui le proclament, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

Le Code pénal prévoit un certain nombre de dispositions concernant le droit d'association et la « *sécurité nationale* », formulées dans des termes vagues et interdisant toute une série d'activités dont beaucoup sont liées au journalisme ou aux discours publics et protégées par le droit international relatif aux droits humains. Les défenseurs des droits humains sont souvent emprisonnés pour des motifs politiques. Beaucoup sont frappés d'une interdiction de voyager qui les empêche de quitter le pays.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en persan, en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :**

- saluez la libération d'Emadeddin Baghi ;
- exhortez cependant les autorités à abandonner les poursuites engagées contre lui si elles sont uniquement liées à ses activités pacifiques de président de l'Association pour la défense des droits des prisonniers ;
- demandez-leur de préciser les accusations portées, le cas échéant, contre lui ;
- priez-les instamment de veiller à ce que toute procédure engagée contre lui soit conforme aux normes internationales d'équité ;
- rappelez-leur qu'en tant que partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), l'Iran s'est engagé à respecter l'article 19 de cet instrument, qui garantit la liberté d'expression à toute personne.

**APPELS À :**

Responsable du pouvoir judiciaire :

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi  
Howzeh Riyasat-e Qoveh Qazaiyeh / Office of the Head of the Judiciary  
Pasteur St., Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri, Tehran 1316814737, République islamique d'Iran  
**Courriers électroniques : [info@dadgostary-tehran.ir](mailto:info@dadgostary-tehran.ir) (dans le champ réservé à l'objet, veuillez écrire : « *FAO Ayatollah Shahroudi* »)**

**Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,***

Ministre du Renseignement :

Gholam Hossein Mohseni Ejeie  
Ministry of Intelligence, Second Negarestan Street, Pasdaran Avenue,  
Téhéran, République islamique d'Iran

**Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,***

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei, The Office of the Supreme Leader  
Islamic Republic Street - Shahid Keshvar Doust Street  
Téhéran, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques : [info@leader.ir](mailto:info@leader.ir)**

**Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,***

**COPIES À :**

Président de la République :

His Excellency Mahmoud Ahmadinejad  
The Presidency  
Palestine Avenue, Azerbaijan Intersection  
Téhéran, République islamique d'Iran

**Fax : + 98 21 6 649 5880**

**Courriers électroniques : par l'intermédiaire de son site Internet : <http://www.president.ir/email/>**

Chef du Comité des droits de l'homme au sein du pouvoir judiciaire :

His Excellency Mohammad Javad Larijani  
Howzeh Riyasat-e Qoveh Qazaiyeh (Office of the Head of the Judiciary)  
Pasteur St, Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri, Tehran 1316814737, République islamique d'Iran

**Fax : +98 21 3390 4986 (cette ligne est difficile à joindre ; merci d'essayer à trois reprises)**

**Courriers électroniques : [int\\_aff@judiciary.ir](mailto:int_aff@judiciary.ir) (dans le champ réservé à l'objet veuillez écrire : « *FAO Mohammad Javad Larijani* »)**

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 22 DÉCEMBRE 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**